

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 mars 2013
(convocation du 11 mars 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Mars Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick à partir de 12h15
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard
M. FLORIAN Nicolas à M. FAVROUL Jean-Pierre à partir de 12h00
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12h00
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 12h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 12h15
M. BAUDRY Claude à M. TRIJOLET Thierry à partir de 12h15
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques à partir de 12h30
Mme BREZILLON Anne à Mme LIRE Marie-Françoise jusqu'à 10h30
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BONNEFOY Christine
Mme CHAVIGNER Michèle à M. DUART Patrick
M. COUTURIER Jean-Louis à M. EGRON Jean-François
M. DAVID Jean-Louis à Mme WALRYCK Anne à partir de 11h45
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte
Mme DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan à partir de 11h50
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPRAT Christophe

M. DUPOUY Alain à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
Mme FOURCADE Paulette à Mme LIMOUZIN Michèle
M. GALAN Jean-Claude à Mme MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h00
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h20
M. HURMIC Pierre à Mme NOEL Marie-Claude
M. JOUBERT Jacques à M. LABARDIN Michel à partir de 12h00
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h15
Mme LAURENT Wanda à M. GELLE Thierry
M. LOTHAIRE Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10h00
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à partir de 10h40
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUERON Robert à M. QUANCARD Denis
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime
Mme TOUTON Elisabeth à M. BRON Jean-Charles

LA SEANCE EST OUVERTE

**LORMONT - ZAC Quai Chaigneau Bichon - Cession des îlots 1 et 6 à BMA -
Décision - Autorisation**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La société d'économie mixte locale Bordeaux Métropole Aménagement (BMA), aménageur de la ZAC Quai Chaigneau-Bichon à Lormont, a confirmé son intention d'acquérir des parcelles de terrain constituant les îlots 1 et 6.

L'îlot 1, d'une superficie de 1096 m², a vocation à accueillir un programme de commerces et services. Il est constitué des parcelles cadastrées AZ 889, 915, 921, 936, 939 et 942, sises sur la commune de Lormont.

L'îlot 6, d'une superficie de 737 m², a vocation à accueillir un programme de 16 logements en accession modérée. Il est constitué des parcelles cadastrées AZ 793p et 794, sises sur la commune de Lormont.

La cession de l'îlot 1 s'effectuera au prix de cent neuf mille quatre cent quarante-cinq euros et soixante-douze centimes (109 445,72 €) pour le terrain susvisé (1096 m²), dont onze mille trois cent cinquante-trois euros et soixante-douze centimes (11 353,72 €) de TVA sur la marge.

La cession de l'îlot 6 s'effectuera au prix de cinquante trois mille trois cent onze euros et soixante et un centimes (53 311,61 €) pour le terrain susvisé (737 m²), dont quatre mille deux cent soixante et onze euros et soixante-trois centimes (4 271,63 €) de TVA sur la marge.

Soit un total pour les îlots 1 et 6 de cent soixante deux mille sept cent cinquante sept euros et trente trois centimes (162 757,33 €) dont quinze mille six cent vingt cinq euros et trente cinq centimes (15 625,35 €) de TVA sur marge.

Conformément à la loi du 8 février 1995, les Services fiscaux ont été consultés sur cette vente (communiqués n°2012-249V1715 et 1714 du 22 août 2012) et les estimations qu'ils ont communiquées sont de 89,50€ TTC/m² pour les parcelles constituant l'îlot 1 et de 66,54 € TTC/m² pour les parcelles constituant l'îlot 6.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales ;

Vu le du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n°2001/0693 du 09 juillet 2001 par laquelle le Conseil de communauté a approuvé le dossier de création – réalisation de la ZAC Quai Chaigneau Bichon à Lormont ;

Vu la convention publique d'aménagement signée entre la Communauté urbaine de Bordeaux et Bordeaux Métropole Aménagement le 27 novembre 2002 ;

Vu l'avenant n°1 signé le 19 septembre 2005 modifiant le montant de la participation communautaire ;

Vu l'avenant n°2 signé le 27 octobre 2006 modifiant la durée de la concession d'aménagement jusqu'au 18 décembre 2010 ;

Vu l'avenant n°3 signé le 05 février 2008 modifiant le montant de la participation communautaire ;

Vu l'avenant n°4 signé le 21 janvier 2010 par lequel le délai a été prolongé jusqu'au 18 décembre 2013 ;

Vu la convention de cession signée entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la société d'économie mixte locale Bordeaux Métropole Aménagement

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE pour permettre, dans la ZAC Quai Chaigneau Bichon, la réalisation d'un programme de commerces et services d'une part et la réalisation d'un programme de logements en accession modérée d'autre part, il est nécessaire d'organiser la cession des parcelles constituant les îlots 1 et 6,

DECIDE

Article 1 :

La cession à Bordeaux Métropole Aménagement, ou à toute personne physique ou morale qui s'y substituerait pour le financement de l'opération (et dans les conditions prévues dans la convention de vente) d'un terrain représentant l'îlot 1 d'une superficie de 1 096 m², à détacher des parcelles cadastrées AZ 889, 915, 921, 936, 939 et 942 sises sur la commune de Lormont et d'un terrain représentant l'îlot 6 d'une superficie de 737 m², à détacher des parcelles AZ 793p et 794 sises sur la commune de Lormont.

Article 2 :

La cession de l'îlot 1 s'effectuera au prix de cent neuf mille quatre cent quarante-cinq euros et soixante-douze centimes (109 445,72 €) pour le terrain susvisé (1096 m²), dont onze mille trois cent cinquante-trois euros et soixante-douze centimes (11 353,72 €) de TVA sur la marge.

La cession de l'îlot 6 s'effectuera au prix de cinquante trois mille trois cent onze euros et soixante et un centimes (53 311,61 €) pour le terrain susvisé (737 m²), dont quatre mille deux cent soixante et onze euros et soixante-trois centimes (4 271,63 €) de TVA sur la marge.

Soit un total pour les îlots 1 et 6 de cent soixante deux mille sept cent cinquante sept euros et trente trois centimes (162 757,33 €) dont quinze mille six cent vingt cinq euros et trente cinq centimes (15 625,35 €) de TVA sur marge.

Article 3 :

La recette correspondante sera perçue par la Communauté urbaine de Bordeaux sur l'exercice 2013, au chapitre 77, article 775 fonction 8241 CRB UB00 programme HB 12.

AUTORISE :

Article 4 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux à signer l'acte authentique.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 mars 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
2 AVRIL 2013

PUBLIÉ LE : 2 AVRIL 2013

Mme. CHRISTINE BOST